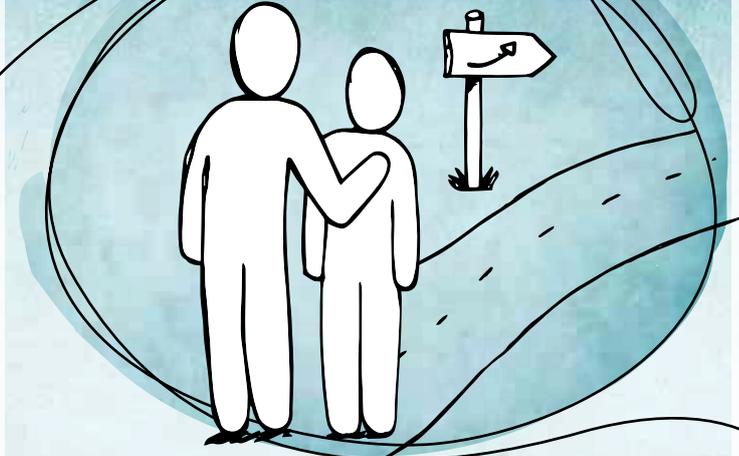


Le Radian

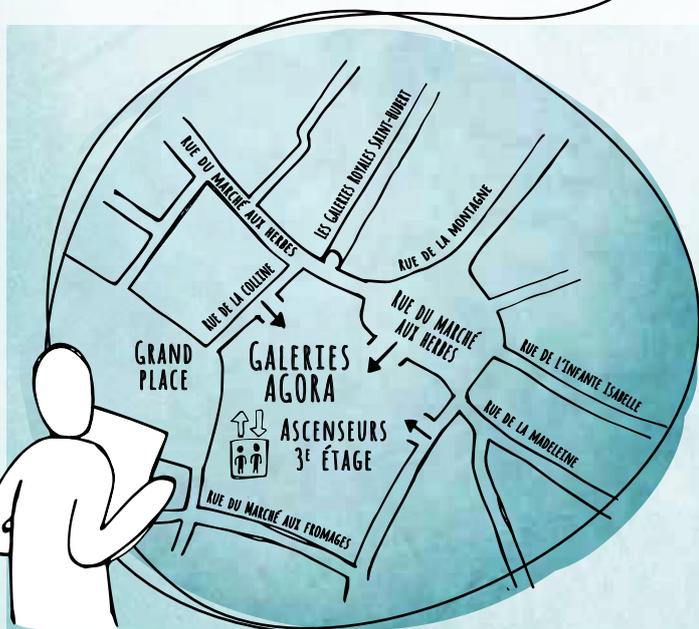
Accueillir un jeune

Pour la réalisation
de sa prestation éducative
et d'intérêt général



Seriez-vous prêts à aider un
jeune à réparer ses erreurs ?

A lui faire découvrir
votre métier, votre projet ?



Le Radian

Service d'Actions Restauratrices
et Educatives (S.A.R.E)

Rue du Marché aux Herbes, 105/21 · 1000 Bruxelles
Galeries Agora · Suivre "bureaux" · Ascenseurs 3^e étage
Tél.: 02/215 16 76 · Fax: 02/215 60 45 · @: contact@leradian.be
f Le Radian · www.leradian.be



Service de l'Aide à la Jeunesse agréé
et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Editeur responsable: Le Radian Asbl, Rue du Marché aux Herbes, 105/21 - 1000 Bruxelles

Paroles d'organismes

- "C'est chouette pour le jeune de découvrir un métier."
- "C'est une petite aide en plus et parfois, ça débouche sur un job étudiant. Nous, on n'a jamais eu aucun problème."
- "Il faut avoir du temps à investir, sinon, ce n'est pas honnête vis-à-vis du jeune qu'on accueille."
- "C'est un chouette échange d'idées. C'est un souffle d'air frais pour tout le monde."
- "Il faut donner sa chance au jeune. Ce serait dommage de ne pas essayer. Si ça se passe mal, on peut toujours couper le processus."

Paroles de jeunes

- "Dans la prestation, j'ai appris plein de choses ! Travailler en équipe, respecter les autres, être ponctuel..."
- "Ils ne m'ont pas traité comme un voyou."
- "J'ai eu l'impression d'être utile."
- "Je suis content d'avoir pu me racheter avec la prestation. Ça m'a fait réfléchir. Quand je rentre à la maison, ma mère est fière de moi. On ne me demande plus ce que j'ai fait en rue avec mes amis, mais plutôt si le travail s'est bien passé."

La prestation éducative et d'intérêt général



Lorsqu'un jeune commet un délit, le juge de la jeunesse peut lui imposer d'accomplir une prestation éducative et d'intérêt général.

Une prestation est un **travail bénévole** qu'un jeune doit réaliser dans un **organisme d'intérêt public**.

Il peut s'agir d'un travail manuel, administratif et/ou relationnel.

Par exemple : jardinage, cuisine, nettoyage, animation d'enfants,

aide aux personnes âgées ou précarisées, peinture, encodage...

Sa durée est généralement de 30 à 80 heures (maximum 150 heures).

Les jeunes ont **entre 12 et 20 ans**.

Le juge mandate le Radian pour organiser la prestation.

Dans ce cadre, nous collaborons avec une cinquantaine d'organismes d'intérêt public.

Pourquoi accueillir un jeune en prestation ?

- Susciter de nouvelles rencontres
- Bénéficier d'un coup de main
- Transmettre votre projet, vos valeurs
- Permettre à un jeune de :
 - Se mettre en ordre avec la justice en rendant service
 - Réparer de façon indirecte les dommages qu'il a causés
 - Découvrir, apprendre et prendre confiance en lui



Vous pouvez accueillir un jeune si :

- Vous êtes une association ou un service public situé à Bruxelles
- Vous avez le temps et la motivation d'encadrer un jeune
- Vous pouvez proposer des tâches adaptées et intéressantes pour un jeune

Le Radian s'engage à :

- Favoriser la réflexion du jeune et l'aider à s'impliquer dans la prestation
- Organiser la prestation en fonction de vos possibilités d'accueil (horaires, attentes, ...)
- Assurer un suivi et un soutien permanent durant la prestation
- Prévoir des moments d'évaluation avec vous et le jeune
- Se charger des contacts avec le Juge de la jeunesse
- Couvrir le jeune par une assurance

Envie d'en savoir plus ?

www.leradian.be

Rencontrons-nous pour en discuter.

